



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 16 février 2016 à 18 h 30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Gilles Ducharme  
M. Conrad Daviau  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Étaient absents : Mme Diane Ferland  
M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Dépôt de la liste des personnes endettées;
2. Octroi du contrat pour la réfection d'une partie du 5<sup>ème</sup> Rang;
3. Contrôle animalier.

1. **Dépôt de la liste des personnes endettées**

La directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettées pour non-paiement des taxes municipales et scolaires.

19-02-2016

2. **Octroi du contrat pour la réfection d'une partie du 5<sup>ème</sup> Rang**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 4 février 2016 à 14h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- M. R. Ricard, Eurovia Québec construction;
- M. R. Pageau, Construction Bauval;
- M. Belhumeur, Pavages Maska;
- M. G. Bellefleur, Sintra inc.;
- M. Jean Beauchesne, WSP Canada inc.;
- M. Richard Blanchette, inspecteur municipal;
- Mme Caroline Choquette, d.g. et sec.-très.

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

- Eurovia Québec Construction 614 649.35 \$
- Pavage Maska inc. 630 137.62 \$
- Construction Bauval inc. 685 457.60 \$
- Sintra inc. 687 391.26 \$
- Pavage Drummond inc. 752 797.55 \$

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas conforme est Eurovia Québec Construction;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Eurovia Québec Construction et ce, conditionnellement :

- À l'approbation finale de la demande de subvention dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local par le ministre;
- À l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt décrétant ces travaux;

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents à intervenir, dont le contrat avec l'entrepreneur mentionnant les conditions inscrites ci-dessus.

Adoptée

20-02-2016

3. **Contrôle animalier – Fin de l'entente avec Fondation Caramel**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté que le contrat intervenu avec la Fondation Caramel le 5 janvier 2013 était échu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les services de Fondation Caramel ne satisfont plus les attentes de la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT les reproches à l'endroit de la Fondation Caramel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas l'intention de renouveler le contrat de la Fondation Caramel pour le contrôle animalier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Fondation Caramel a rendu des services à la Municipalité en janvier et février 2016 sans qu'une entente intervienne entre les parties ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

Appuyé par M. Conrad Daviau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas renouveler le contrat pour le contrôle animalier avec Fondation Caramel;  
D'aviser la Fondation Caramel de cesser tout service relié à l'opération de la fourrière municipale et au contrôle animalier à compter de la réception d'un avis à cet effet.

Adoptée

21-02-2016

3. **Contrôle animalier – Entente avec SPA des Cantons**

Résolution annulée par  
la résolution  
no. 37-03-2016

CONSIDÉRANT QUE la SPA des Cantons de Cowansville a présenté une offre de service datée du 15 février 2016 pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Bernard Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la SPA des Cantons de Cowansville à titre de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton pour une période d'un an. Que M. Carl Girard, directeur des opérations à la SPA des Cantons, soit autorisé à appliquer la section 11 du règlement G-100 concernant les animaux et à émettre des constats d'infraction relativement à cette section du règlement. Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant soient autorisés à signer tout document relatif à l'entrée en vigueur du service de contrôle animalier.

Adoptée

22-02-2016

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 04.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

